



Le 1^{er} octobre 2013 à Paris : POUR LES SALAIRES ET LA RETRAITE !

AUGMENTATION DES SALAIRES : URGENT, NÉCESSAIRE ET POSSIBLE !

A 10h00, rassemblement national des cheminots devant le siège de la SNCF*

Dans un contexte où un organisme indépendant a révélé dans la presse que les 500 plus grandes richesses de France ont vu croître leurs capitaux de 25%, que les entreprises du CAC40 arrivent à un taux de profitabilité égal à celui d'avant la crise, que les plus grandes banques renouent avec des niveaux de bénéfices égaux à ceux de 2007 alimentant la course spéculative plutôt que d'accorder des crédits à l'économie réelle ou d'investir dans des secteurs créateurs d'emplois, le Gouvernement poursuit sa stratégie d'austérité.

A la SNCF, la Direction annonce un budget 2013 en croissance de 2,6% avec comme variables d'ajustement l'emploi et les salaires. Ainsi, avec la prévision de 1086 suppressions d'emplois, la situation salariale s'est considérablement dégradée à la SNCF. C'est flagrant s'agissant des salaires d'embauche avec un salaire minimum au SMIC. Les augmentations générales sont à mille lieues de l'évolution de l'inflation et des besoins des cheminots (+0,4% d'augmentation générale pour l'instant en 2013 pour 1,2% d'inflation).

Or, on ne construit pas sa vie sur de petits salaires ou en perdant continuellement du pouvoir d'achat.

Exiger des augmentations générales de salaires pour tous les cheminots, c'est urgent mais c'est aussi plus de cotisations pour notre régime spécial de santé et de retraite.

Nous remettons les pétitions salaires CGT à la Direction SNCF pour exiger de nouvelles négociations salariales et des augmentations générales conséquentes des salaires et pensions.

RÉGIME SPÉCIAL DE LA SNCF : DES ATTAQUES CAMOUFLÉES PAR LA RÉFORME ?

A 14h00, manifestation nationale unitaire des Cheminots Retraités à Paris de Montparnasse au Ministère de la Santé et des Affaires Sociales

Profitant de la focalisation de tous les regards sur le projet de loi général sur les retraites, le Gouvernement n'en oublie pas pour autant de s'en prendre aux dispositions et aux droits du régime spécial de retraite des cheminots de la SNCF.

Ainsi, alors que la CGT avait obtenu un Groupe de Travail sur les pensions de réversion et en particulier la situation des 33 853 veuves jouissant du minimum de réversion à la SNCF et bénéficiant donc de seulement 656.42€ par mois, le Gouvernement refuse de donner suite, comme il s'y était engagé à la première réunion qui s'est tenue en juillet.

Enfin, le sujet du versement trimestriel des pensions (qui est un droit que se financent intégralement les cheminots via le taux de cotisation T2) est dans la ligne de mire du Gouvernement qui ne se cache plus de vouloir imposer dès l'année 2014 la mensualisation à l'instar des décisions prises dans le régime des industries électriques et gazières mais aussi dans les régimes AGIRC/ARCCO.

La CGT exige :

- ✓ Le maintien du versement trimestriel des pensions ;
- ✓ Le relèvement du taux de réversion sans condition de ressources et l'application immédiate aux cheminots de la mesure portant ce taux à 60 % dans le régime général pour celles et ceux qui ont moins de 800 € par mois pour vivre ;
- ✓ Le relèvement substantiel du minimum de pension ;
- ✓ L'intégration dans le salaire liquidable de la deuxième moitié de la prime de travail de la prime de fin d'année attribuée en 2009 ;
- ✓ L'intégration dans le salaire liquidable des quarts de gratifications d'exploitation et de vacances réalisés en 2009, 2010 et 2011 ;
- ✓ L'attribution du 10^e échelon (8^e pour les ADC et 7^e pour le service discontinu) à tous les retraités qui remplissent la condition d'ancienneté ;
- ✓ La prise en compte de la majoration uniforme de 5 € de la prime de travail.

RÉFORME DES RETRAITES : LES CHEMINOTS SONT CONCERNÉS !

Le Gouvernement et ses alliés de circonstance tentent de donner l'illusion d'une réforme des retraites équilibrée et juste, alors que le projet de loi constitue une consolidation et une amplification des réformes de Droite de 1993, 2003, 2007 et 2010.

Allongement de la durée de cotisations à 42 annuités pour la génération née après 1961 puis 43 annuités pour ceux nés après 1973, soit un âge de départ en retraite à taux plein repoussé mécaniquement à l'âge d'annulation de la décote, soit 67 ans au risque sinon de partir avec une pension de misère (sachant que la moyenne d'âge de l'entrée dans la vie active est à 26 ans).

Pour les cheminots au régime spécial, le projet de loi prévoit le même rythme d'augmentation de la durée de cotisations que pour l'ensemble des régimes, soit en clair une quasi obligation d'aller jusqu'à l'âge d'annulation de la décote qui serait de **62 ans (57 ans pour les ADC)**, suite à la réforme de 2010 qui a acté le recul de l'âge d'ouverture des droits de 2 ans progressivement de 2017 à 2024.

Augmentation des cotisations salariales de +0.3%, soit une perte de pouvoir d'achat pour les salariés, suppression des majorations de pensions de 10% des retraités ayant élevé 3 enfants ou plus,...sont aussi au programme de cette réforme de régression sociale.

Ainsi, il faut savoir que la hausse des cotisations vieillesse de + 0,3% qui pourrait se mettre en place, va pour les cheminots se rajouter aux +2,7% inscrits dans la réforme de Sarkozy de 2010 qui entre en vigueur à partir de 2017 (hausse de +0,27% par an de la cotisation vieillesse jusqu'en 2026). Les cheminots vont donc, dans l'avenir : payer plus (+3%), cotiser plus longtemps (43 ans), pour des pensions plus basses....

La mobilisation du 10 septembre constitue un véritable point d'appui, pour gagner une vraie revalorisation des salaires et s'opposer au projet de loi du Gouvernement sur les retraites, qu'il faut amplifier en poursuivant la mobilisation dès le 1^{er} octobre !

Montreuil, le 19 septembre 2013